



Politique de confidentialité et de protection des données

Le respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel constitue un facteur de confiance, valeur à laquelle tient particulièrement l'ASMIS, en s'attachant au respect des libertés et droits fondamentaux de chacun.

La présente politique de protection des données à caractère personnel témoigne des engagements mis en œuvre par l'ASMIS et de l'ensemble de ses collaborateurs dans le cadre de ses activités quotidiennes pour une utilisation responsable des données personnelles.

Celle-ci énonce les principes et lignes directrices pour la protection de vos données personnelles et a pour objectifs de vous informer notamment sur :

- Les données personnelles que l'ASMIS collecte et les raisons de cette collecte,
- La façon dont sont utilisées ces données personnelles,
- Vos droits sur les données personnelles vous concernant

Cette politique est susceptible d'être mise à jour pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, et tout changement dans l'organisation de l'ASMIS ou dans les offres et services proposés. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet afin de prendre connaissance de sa dernière version en vigueur.

Le responsable de traitement

L'ASMIS est le responsable des traitements de données mis en œuvre, pour les finalités et dans les conditions définies par la présente Politique de protection des données à caractère personnel.

L'ASMIS est une association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901. Son siège social est situé à l'adresse suivante : – 77, rue Debaussaux, CS 60132, 80001 AMIENS CEDEX 1. Elle est identifiée au SIRET sous le numéro 780 607 982 00029.

Le délégué à la protection des données (DPD) / data protection officer (DPO)

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous, l'ASMIS a désigné un Délégué à la Protection des Données/Data Protection Officer (DPD/DPO).

Le DPO est chargé de veiller à la préservation de la vie privée et à la bonne application des règles de protection des données personnelles. Il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Pour contacter le DPO : écrire à « ASMIS – A l'attention du DPO – 77, rue Debaussaux, CS 60132, 80001 AMIENS CEDEX 1 » ou par mail à dpo@asmis.net.

Le DPO tient le registre des activités de traitements de l'ASMIS qu'il met, le cas échéant, à la disposition de la CNIL.

La base juridique du traitement des données personnelles

77, rue Debaussaux
CS 60132
80001 AMIENS CEDEX 1

Tél. 03 22 54 58 00

contact@asmis.net
www.asmis.net

Le traitement de vos données à caractère personnel est soumis au respect du règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD », et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018.

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'accomplissement des missions de l'ASMIS prévues à l'article L.4622-2 du Code du travail qui dispose « Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

A cette fin, ils :

1. Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
2. Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
3. Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1 et de leur âge ;
4. Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. »

Le traitement de données mis en œuvre est placé sous la responsabilité du service de prévention et de santé au travail pour le respect des obligations légales auxquelles il est soumis, conformément au c du 1 de l'article 6 du RGPD.

Lorsqu'un consentement est nécessaire pour la mise en œuvre d'un traitement, nous procédons à l'information des personnes concernées et demandons leur consentement. Cette base légale est notamment applicable à la téléconsultation.

Les données collectées

Nous collectons et utilisons uniquement les données personnelles qui sont nécessaires à notre activité.

Les données que nous traitons sont en principe recueillies directement auprès des salariés suivis.

Toutefois, certaines données des salariés dont l'ASMIS doit assurer la prise en charge peuvent être recueillies de manière indirecte auprès de leurs employeurs adhérents de l'ASMIS : données d'informations administratives et/ou données relatives à leur situation professionnelle.

Les différentes catégories de données que nous sommes amenés à traiter sont :

- les informations administratives et de contact (nom, nom de naissance, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, email professionnel et/ou personnel) ;
- les informations relatives à la situation personnelle et familiale (situation de famille, nombre d'enfants, situation maritale) ;
- les informations relatives à la formation, à l'emploi et au poste de travail (diplômes, niveau d'étude, emploi, nom de l'employeur, type de contrat de travail, date d'entrée dans l'entreprise adhérente, code Profession et Catégorie Socioprofessionnelle, conditions de travail, risques professionnels) ;



- les données d'identification et d'authentification lors de l'utilisation des services en ligne proposés par l'ASMIS;
- l'identifiant National de Santé (INS). Cet identifiant unique permet d'assurer une identification fiable et sécurisée de chaque salarié suivi, garantissant ainsi la continuité et la qualité du suivi et des actions de prévention.

Dans le cadre de la tenue du Dossier Médical de Santé au Travail (DMST), l'ASMIS est amené à collecter des données sensibles :

- informations médicales en application de la législation en vigueur ;
- informations sociales qui permettent une prise en charge globale du patient (événements et faits marquants, relations socio-familiales significatives, etc).

Le détail des informations figurant dans le DMST est précisé à l'article R 4624-45-4 du code du travail.

En dehors de ses actions de santé au travail et de prévention, l'ASMIS peut être amené à collecter les informations suivantes :

- les données nécessaires à l'abonnement à notre newsletter ;
- l'adresse de messagerie électronique personnelle du salarié suivi pour confirmer un rendez-vous et pour l'envoi de fiches de conclusion de visite;
- les données nécessaires à vos demandes de contact.

Les finalités de la collecte

Les données personnelles sont collectées pour des objectifs précis (finalités), portés à la connaissance des personnes concernées. Ces données ne peuvent être utilisées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Finalités / Traitements	Fondement juridique du traitement
La tenue du Dossier Médical de Santé au travail (DMST) aux fins notamment de : • Conduire les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ; • Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1 du code du travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs; • Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1 du code du travail et de leur âge ; • Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. La gestion des demandes liées à l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, portabilité, limitation du traitement et effacement)	Ces traitements sont réalisés sur le fondement d'une obligation légale, conformément à l'article 6.1(c) du Règlement.



L'archivage légal	Ces traitements sont réalisés sur le fondement de votre consentement, conformément à l'article 6.1 (a) du Règlement.
L'installation de cookies de tracing sur votre terminal dans le but de réaliser des statistiques de visite du site internet https://www.asmis.net/	
L'installation de cookies de tracing sur votre terminal dans le but de réaliser des statistiques de visite du portail adhérents de l'ASMIS	
L'abonnement à la newsletter de l'ASMIS	
Les visites et examens en téléconsultation	
Le partage d'information avec des professionnels de santé ne faisant pas partie de la même équipe de soins	
Le dispositif d'accès et de partage des informations contenues dans le dossier médical partagé (DMP) du salarié suivi	Ces traitements sont réalisés sur le fondement de l'exécution du contrat, conformément à l'article 6.1(b) du Règlement.
La validation et la gestion des adhésions	
La réalisation de toute opération nécessaire à la gestion du suivi médical et des actions de prévention pour les salariés des adhérents.	
La gestion des éléments de facturation	
La gestion des impayés et du recouvrement	
La gestion des recours, des réclamations et des contentieux	Ces traitements sont réalisés sur le fondement de l'intérêt légitime de l'ASMIS conformément à l'article 6.1 (f) du Règlement.
La lutte contre la fraude	
La réalisation d'enquêtes de satisfaction	
La collecte de données via le formulaire de contact du site de l'ASMIS pour pouvoir vous recontacter	
La communication par mail/ SMS avec le salarié suivi pour confirmer un rendez-vous et/ou transmettre des informations en lien avec la prévention en santé au travail	

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à l'objectif poursuivi par la collecte. L'ASMIS s'attache à minimiser les données collectées, à les tenir exactes et à jour en facilitant les droits des personnes concernées.

Les destinataires des données

Afin d'accomplir les finalités précitées, les données personnelles sont accessibles uniquement :

- au sein de l'ASMIS, au personnel dûment habilité selon la finalité du traitement poursuivi ;
- aux professionnels de santé de l'ASMIS en charge du dossier médical en santé au travail (DMST). Sauf en cas d'opposition de votre part, votre DMST est accessible au médecin du travail ainsi qu'aux professionnels de santé placés sous son autorité. Vous pouvez également vous opposer au transfert de votre DMST en cas de changement de médecin du travail ou de Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).
- au médecin inspecteur du travail ;
- à nos prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour notre compte ;
- aux administrations, organismes publics, autorités judiciaires sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.



- Certaines informations spécifiques peuvent être échangées avec votre employeur ou avec les partenaires dans le cadre du maintien dans l'emploi : pôles sociaux, services de l'AGEFIPH.

L'adhérent peut également recevoir la communication de certaines informations dans le respect du secret médical. Ainsi, il obtient communication des fiches de conclusion de visite : attestation de suivi, avis d'aptitude et d'inaptitude, et propositions de mesures individuelles d'aménagement des conditions de travail que l'ASMIS émet consécutivement à l'évaluation de l'état de santé du travailleur. En revanche, il ne peut pas accéder aux éléments médicaux présents dans le dossier médical justifiant les avis et propositions formulés par l'ASMIS.

Enfin, les données personnelles qui figurent dans les dossiers entreprises sont utilisées exclusivement par les collaborateurs dont la fonction le nécessite

La conservation des données

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de collecte. Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des personnes, et varient selon la nature des données, la finalité des traitements, ou les exigences légales ou réglementaires. Le dossier médical de santé au travail est conservé pendant 50 ans après la fin de la période d'exposition à des risques professionnels.

La confidentialité et sécurité des données

Des mesures de protection des systèmes d'information sont mises en œuvre, adaptées à la nature des données traitées et aux activités de l'ASMIS.

Des mesures de sécurité physiques, logiques et organisationnelles appropriées sont prévues pour garantir la confidentialité des données, et notamment éviter tout accès non-autorisé.

L'ASMIS a élaboré une procédure de notification à la CNIL et/ou aux personnes concernées d'une violation de données à caractère personnel.

L'ASMIS exige également de tout sous-traitant qu'il présente des garanties appropriées pour assurer la sécurité, la protection et la confidentialité des données personnelles. Cette exigence passe par la mise en place de contrats, qui incluent pour le sous-traitant l'obligation de respecter le contenu du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD). Ces contrats prévoient la réalisation, le cas échéant, de contrôles et d'audits.

Le transfert des données hors de l'Union Européenne

L'ASMIS ne transfère pas de données personnelles en dehors de l'Union européenne.

Vos droits

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez de différents droits, à savoir :

- droit d'accès aux données personnelles vous concernant et que nous traitons ;
- droit de demander l'effacement des données personnelles vous concernant, que nous conservons, sauf dérogation légale au droit d'effacement ;



- droit de faire rectifier les données personnelles inexactes vous concernant et/ou de faire compléter les données personnelles incomplètes ;
- droit de demander la limitation du traitement des données personnelles vous concernant à ce qui est strictement nécessaire ;
- droit à la portabilité des données personnelles dans un format standard accessible à vous ou à un tiers désigné par vous ;
- droit d'opposition au traitement des données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière, sauf si des motifs légitimes et impérieux pour le traitement prévalent sur vos intérêts et droits et libertés ;
- droit de définir des directives relatives au traitement des données personnelles après votre décès.

L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès du Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@asmis.net ou par courrier postal à l'adresse suivante : ASMIS – A l'attention du Délégué à la protection des données – 77, rue Debaussaux, CS 60132, 80001 AMIENS CEDEX 1. Nous nous efforcerons de donner suite à votre demande dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, dans les délais fixés par la loi.

En cas de réponse que vous estimeriez insatisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>), autorité de contrôle compétente en France, à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.

Les réseaux sociaux

L'ASMIS est présent sur les réseaux sociaux, via notre page LinkedIn. Nous vous rappelons que l'accès aux réseaux sociaux nécessite votre acceptation de leurs conditions contractuelles comportant des dispositions relatives à la réglementation sur les données personnelles pour les traitements effectués par eux, et ce indépendamment de nos pages sur lesdits réseaux sociaux. Nous vous invitons à consulter leurs politiques de confidentialité respectives lors de votre navigation sur ces réseaux sociaux.

La présente politique générale de protection des données personnelles a été mise à jour le 30 janvier 2025.



ANNEXE SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'ensemble des textes régissant la protection des données personnelles étant soumis à une évolution régulière, la présente annexe sera mise à jour au fur et à mesure de la publication des nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le présent document a pour objectif de préciser les engagements de l'ASMIS dans le recueil, le traitement, la protection et la conservation des données personnelles afin d'assurer le respect de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données.

1. ARTICLE 1 : DEFINITIONS

« Responsable de Traitement » : Le responsable d'un traitement de données à caractère personnel est en principe la personne, l'autorité publique, la société ou l'organisme qui détermine les finalités et les moyens de ce fichier, qui décide de sa création.

« Sous-traitant » : Le sous-traitant est la personne physique ou morale (entreprise ou organisme public) qui traite des données pour le compte d'un autre organisme (« le responsable de traitement »), dans le cadre d'un service ou d'une prestation.

« Données » : désigne toutes informations relatives à une personne physique vivante identifiée ou identifiable ; une personne physique vivante identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par rapport à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité physique, physiologique, mentale, économique, culturelle ou sociale.

« Données à caractère sensible » : désigne toutes données portant sur les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, l'orientation ou la vie sexuelle, ou des données de santé, biométriques ou génétiques.

« Lois relatives à la Protection des Données » : désigne le RGPD et les lois locales applicables en matière de protection des données du pays, en ce inclus toute nouvelle promulgation ou modification du RGPD et des lois précitées et tous règlements ou ordonnances adoptés en vertu de ce qui précède.

« RGPD » : désigne le Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679) tel que modifié ou complété selon les besoins.

« Traitement » : désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés, appliqué(es) à des données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction. Ce traitement peut être automatisé en tout ou partie, ou non automatisé, concernant des données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans un fichier.

« Fichier » : désigne tout ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique.

2. ARTICLE 2 : TRAITEMENT DES DONNEES

2.1. Responsable de traitement

L'ASMIS est Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) qui dispose d'une expertise approfondie dans le domaine de la santé au travail et exerce ses missions en totale indépendance vis-à-vis de l'entreprise adhérente.

Un SPSTI est un organisme indépendant, administré par un conseil d'administration disposant d'un budget propre. Le SPSTI dispose d'une liberté pour définir les modalités de son fonctionnement (recrutement, choix des outils utilisés, etc.) La commission médico-technique, interne au SPSTI, est chargée de formuler des propositions au conseil d'administration sur les actions menées en son sein notamment, en ce qui concerne le suivi du travailleur et les équipements nécessaires.

L'ASMIS peut donc, sauf exceptions, être considérée comme responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les finalités et les moyens des traitements réalisés sont déterminés exclusivement par l'ASMIS dont les missions sont définies par le code du travail (art. L4622-2).

2.2. Données collectées à des fins de gestion de la relation avec l'entreprise adhérente

Dans le cadre des services rendus à ses entreprises adhérentes, l'ASMIS collecte des données à caractère personnel des salariés de celles-ci, qui font l'objet de traitements à des fins de gestion administrative de la relation avec l'entreprise (facturation, assistance, recouvrement...).

Les données concernées sont essentiellement les noms, prénoms, numéros de téléphones, adresse mail des dirigeants et salariés de l'entreprise en charge de la relation avec l'ASMIS.

2.3. Données collectées à des fins de gestion du suivi individuel de l'état de santé des salariés

Afin de respecter ses obligations de suivi individuel de l'état de santé des salariés de ses entreprises adhérentes, l'ASMIS collecte les données à caractère personnel auprès de l'entreprise adhérente. Ces données, recueillies au moment de l'adhésion de l'entreprise, lors de l'embauche de nouveaux collaborateurs et mis à jour régulièrement, concernent exclusivement l'identification des salariés (nom, prénom...). Ces données font l'objet de traitements qui ont pour objectif la gestion administrative de la relation entre l'ASMIS et le salarié concerné (organisation des visites médicales et entretiens de suivi).

2.4. Secret professionnel et Confidentialité des données

D'une part, l'ensemble des personnels de l'ASMIS est soumis au secret professionnel (par l'article 226-13 du Code pénal, l'article 1110-4 du Code de Santé Publique, et le Code de déontologie médicale). Dans le cadre de la mise en conformité au RGPD, l'ASMIS a notamment :



- Désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) ;
- Elaboré un registre des traitements des données à caractère personnel régulièrement mis à jour ;
- Informé les personnes concernées sur le traitement de leurs données ;
- Réalisé une Analyse d'Impact sur la Protection des Données ;
- Mis en œuvre des mesures de sécurités techniques et organisationnelles pour renforcer la confidentialité des données.

D'autre part, la relation contractuelle entre l'ASMIS, son éditeur de progiciel et son hébergeur de données, étend à ceux-ci les obligations du secret professionnel.

Dans ces conditions, l'ASMIS s'engage à ne pas utiliser les données ainsi collectées à d'autres fins que celles susmentionnées dans les deux paragraphes ci-dessus et à n'en faire communication à aucun tiers, et à faire respecter ces dispositions par ses salariés et ceux de ses sous-traitants ou fournisseurs intervenant dans la gestion des données personnelles concernées.

Une exception à cet engagement est possible : la fourniture de données aux autorités judiciaires et/ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions. Dans ce cas, et sauf disposition légale l'en empêchant, l'ASMIS s'engage à en informer l'adhérent et à limiter la communication de données à celles expressément requises par lesdites autorités.

2.5. Hébergement des données et sécurité des données

L'ASMIS confie l'hébergement de l'ensemble de ses données, y compris les données de santé, à un hébergeur certifié HDS, garantissant ainsi un niveau de sécurité conforme aux exigences les plus strictes en matière de protection des données personnelles. En respectant les dispositions du RGPD, l'ASMIS assure la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations traitées. Les infrastructures et procédures mises en place sont spécifiquement conçues pour protéger ces données sensibles contre tout accès non autorisé, en s'appuyant sur des technologies avancées et des protocoles de sécurité rigoureux. Cette approche permet à l'ASMIS d'assurer une gestion sécurisée et conforme à la législation en vigueur, garantissant ainsi une protection optimale des données de santé.

2.6. Droit Informatique et Libertés

Conformément aux dispositions du règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD », et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-439 du 20 juin 2018, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement, de portabilité et d'effacement des informations susvisées le concernant. L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès du Délégué à la protection des données (DPO) par courrier électronique à l'adresse suivante dpo@asmis.net ou par courrier postal à l'adresse suivante: ASMIS – A l'attention du Délégué à la protection des données – 77, rue Debaussaux, CS 60132, 80001 AMIENS CEDEX 1. Nous nous efforcerons de donner suite à votre demande dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, dans les délais fixés par la loi.

